



## Une nouvelle étape dans la modernisation de la Loi sur la radiodiffusion

Montréal, le 14 novembre 2023 — Le gouvernement a publié ce mardi ses [instructions finales](#) au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) pour mettre en œuvre la Loi sur la diffusion en continu. L'adoption de ce décret marque l'aboutissement d'un long processus législatif visant à faire contribuer les services de diffusion en continu au financement et à la mise en valeur de nos musiques au même titre que les radiodiffuseurs linéaires. Il revient au CRTC, qui a déjà entamé son processus de consultations, de réviser son cadre réglementaire pour mettre en œuvre les principes énoncés dans la nouvelle *Loi sur la radiodiffusion*.

*« L'annonce d'aujourd'hui marque une étape importante dans l'instauration d'un système plus équitable qui contribuera à un meilleur rayonnement de nos musiques qui en éprouve un besoin vital. Je souhaite saluer le travail des parlementaires dans ce processus de modernisation de la loi sur la radiodiffusion et en particulier l'ancien ministre du Patrimoine Pablo Rodriguez et la nouvelle ministre Pascal St Onge »* a déclaré Eve Paré, directrice générale de l'ADISQ.

Avec la même détermination que pour l'ensemble du processus de la réforme de la Loi sur la radiodiffusion, l'ADISQ participe aux différentes consultations du CRTC afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des principes inscrits dans la loi en portant la voix de notre industrie. L'ADISQ félicite d'ailleurs Stéphanie Paquette pour sa nomination au poste de conseillère régionale pour le Québec du CRTC. Son rôle dans les processus en cours va être essentiel.

Ce 14 novembre, de passage à Toronto, la directrice générale de l'ADISQ, Eve Paré accompagnée du directeur des affaires publiques, Simon Claus ont témoigné devant le comité permanent des finances dans le cadre des consultations pré budgétaires. Ils ont notamment plaidé en faveur d'un rehaussement du financement du Fonds de la musique du Canada pour qu'il soit porté à 60 millions \$.

Selon Jean-Francois Renaud, *« ce soutien permettra aux entreprises de demeurer compétitives, dans un contexte où les marges financières se resserrent. Il permet de développer des carrières à long terme et de se démarquer face à une concurrence étrangère. »*

Cette demande s'appuie sur l'engagement pris par le parti libéral lors de la campagne électorale de 2021, tout en prenant en compte l'inflation, la pénurie de main-d'œuvre, et la situation particulière du spectacle.

## **À propos de l'ADISQ**

*Joueur clé de l'industrie québécoise du disque, du spectacle et de la vidéo depuis 1978, l'ADISQ est une association professionnelle sans but lucratif au service de près de 200 entreprises indépendantes, actives en production, commercialisation, édition, distribution, mais aussi promotion, gérance, et diffusion.*

Relations de presse : Jasmine Guilbert | 514-842-5147 #273 |  
jguilbert@adisq.com